



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail



UCP C2D SANTE



Agence Française de
Développement



Le C2D, un partenariat au service du développement

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA (MSLS)

Unité de Coordination des Projets C2D Santé
(UCP C2D Santé)

Financement C2D :

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN VUE DU RECRUTEMENT
D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR UN APPUI A
L'UNITE DE COORDINATION DES PROJETS C2D SANTE**

TERMES DE REFERENCE

JANVIER 2016

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République de Côte d'Ivoire et la République française ont signé le 1er Décembre 2012 un Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) qui définit le cadre général de mise en œuvre de l'effort bilatéral additionnel de la France relatif aux créances françaises d'aide au développement allant du 30 juin 2012 au 31 Décembre 2015. Ce contrat permet de reconvertir les créances françaises sous forme de subvention C2D pour le financement de projets de développement.

Compte tenu du niveau de dégradation avancée des infrastructures et des plateaux techniques, une partie de la subvention C2D d'un montant de 40,8 milliards FCFA a été affecté au financement du Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS), un montant de 5 milliards F CFA a été également affecté au financement du Projet d'Intensification de la Politique de Planification Familiale (PIPPF). Face à la progression rapide de l'épidémie à virus Ebola dans plusieurs pays de l'Afrique de l'ouest en 2014, une subvention d'un montant de 6,05 milliards a été affectée à la mise en place du Programme de Préparation et de Réponse contre l'épidémie de la maladie à virus Ebola (PPRE). Dans le cadre du deuxième C2D conclu entre la Côte d'Ivoire et la France, un nouveau projet est en préparation et devrait constituer la phase II du Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS). L'ensemble de ces projets seront exécutés simultanément entre 2016 et 2020.

Le Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS) vise l'amélioration de la santé des populations les plus vulnérables à travers l'amélioration de l'accessibilité de la population ivoirienne à des services de santé de qualité. Il se décline en quatre composantes:

- **Composante 1 : Développement des ressources humaines paramédicales** : accroître les capacités de l'INFAS à répondre aux besoins du système de santé.
- **Composante 2 : Renforcement de la disponibilité en médicaments essentiels** : Rendre disponible les médicaments essentiels dans les structures de soins desservies par la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP).
- **Composante 3 : Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et infantile** : (i) rendre opérationnel des établissements de santé de premier contact (ESPC), (ii) renforcer les capacités des directions départementales de santé et directions régionales de santé, (iii) réhabiliter des hôpitaux généraux y compris les travaux du pôle mère-enfant de l'Hôpital Saint Jean Baptiste de Bodo.
- **Composante 4 : Renforcement des capacités institutionnelles du MSLS**

Le Projet d'Intensification de la Politique de Planification Familiale (PIPPF) vise à contribuer à la réduction de la mortalité maternelle en Côte d'Ivoire à travers l'amélioration de l'accessibilité de la population ivoirienne à des services de planification familiale de qualité. Le PIPPF se décline en trois composantes :

- **Composante 1** : renforcer les capacités de la Direction de Coordination du Programme Nationale de la Santé de la Mère et de l'Enfant.

- **Composante 2** : améliorer et diversifier l'offre publique et privée de services de santé de la reproduction et de planification familiale à travers l'activité d'AIBEF dans 10 districts.
- **Composante 3** : renforcer la promotion de la PF et les moyens de distribution de produits contraceptifs dans le secteur privé à but non lucratif à travers les activités d'AIMAS.

Le Programme de Préparation et de Réponse contre l'épidémie de la maladie à virus Ebola (PPRE) vise à appuyer l'Etat de Côte d'Ivoire dans sa préparation à la riposte contre la maladie à virus Ebola. Le PPRE se décline en quatre composantes :

- **Composante 1 : Transfert/ECHO** : améliorer le niveau de préparation et de réponse à l'épidémie de la maladie à virus Ebola dans les régions suivantes Tonkpi, Cavally Guémon, Gboklé-Nawa San Pedro et Grand Abidjan.
- **Composante 2 : Transfert/NPSP** : faciliter l'acquisition des équipements de protection individuelle, des médicaments, consommables et fournitures techniques.
- **Composante 3 : Transfert/IPCI** : faciliter l'acquisition de matériels d'hygiène et de biosécurité, de consommables, de réactifs, des équipements, matériels divers de laboratoire.
- **Composante 4 : INHP/UCP** : organiser la planification et la coordination de la lutte contre la maladie à virus Ebola.

Le Projet de Renforcement du Système de Santé II (PRSS II), qui sera mis en œuvre dans le cadre du deuxième C2D, vise l'amélioration de la santé des populations les plus vulnérables à travers l'amélioration de l'accessibilité de la population ivoirienne à des services de santé de qualité. Le PRSS II se décline en deux (2) composantes : Composante 1 : "Appui à l'amélioration de l'offre de soins et aux services de santé de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile et de nutrition" avec trois volets : Volet 1- Opérationnalisation des établissements de soins de premier contact au Nord ; Volet 2- Prise en charge intégrée de la santé de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile et de la nutrition et développement de l'approche communautaire au Nord ; Volet 3- Revitalisation des établissements de première référence au Nord et à Abidjan. Composante 2 : "Appui à la chaîne d'approvisionnement en produits pharmaceutiques et intrants stratégiques et à l'amélioration des performances du système pharmaceutique" avec quatre volets : Volet 1- Nouvelle Pharmacie de Santé Publique ; Volet 2- Centre National de Transfusion Sanguine ; Volet 3- Direction de la Pharmacie, du Médicament et du Laboratoire et Autorité Nationale de Régulation Pharmaceutique ; Volet 4- Laboratoire National de Santé Publique et Laboratoire de Contrôle des médicaments.

Le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida est le maître d'ouvrage de ces projets. Une Unité de Coordination de Projets (UCP C2D Santé) a été mise en place pour l'exécution efficace des projets. Elle en est la maîtrise d'ouvrage déléguée.

La communication sur les actions réalisées dans le cadre des trois projets est une composante essentielle du C2D santé car elle contribuera à faire connaître aux bénéficiaires et aux différentes parties prenantes les objectifs atteints à l'aide des fonds alloués.

L'UCP C2D Santé, maîtrise d'ouvrage déléguée, ne dispose pas en son sein de ressources humaines qualifiées pour la gestion des aspects de communication sur les réalisations des projets. Aussi, l'UCP C2D Santé désire-elle s'adjoindre les services d'un cabinet de communication, dans le cadre d'une mission d'assistance.

2- OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission d'assistance a pour objectif général d'accompagner l'UCP C2D Santé pour une meilleure communication et une meilleure visibilité sur les actions réalisées dans le cadre des projets C2D Santé. Elle vise également à permettre aux populations bénéficiaires d'avoir une plus grande connaissance des activités mises en œuvre dans le cadre du C2D Santé.

3- MANDATS DU CABINET

La mission d'assistance a pour mandat de :

- définir et mettre en œuvre un plan de communication budgétisé des projets C2D-Santé;
- élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre ;
- assurer le traitement et la diffusion des réalisations du C2D Santé dans les media;
- organiser et conduire des campagnes d'information sur les actions du C2D Santé;
- assurer la veille et la diffusion de revue de presse dédiée aux projets;
- développer et gérer le site WEB du projet et la photothèque ;
- mettre en place et animer la page UCP C2D Santé sur les différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter...);
- proposer et mettre en œuvre une stratégie de relations presse, de manière globale, et pour chaque évènement relatif au C2D Santé ;

4- MODE DE FONCTIONNEMENT

Le cabinet devra être basé à Abidjan. Ces interventions impliqueront de fréquentes missions à l'intérieur du pays.

5- QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Le cabinet de communication doit justifier :

- d'au moins cinq ans d'expérience dans la communication sur des projets sociaux.
- une expérience dans le domaine de la santé ou dans le cadre de projets de développement serait un atout considérable ;

6- DELAI D'EXECUTION DE LA MISSION

Le délai d'exécution de la mission est d'un an renouvelable selon la durée du projet. Le renouvellement du contrat d'assistance ne pourra intervenir que si les états de service et les livrables produits par le cabinet sont jugés satisfaisants. Le renouvellement sera soumis à la non objection l'AFD.

7- METHODE DE RECRUTEMENT

Le recrutement sera effectué par appel d'offre sur la base de la liste restreinte constituée suite à cet AMI.

Les dossiers de candidature comprendront :

- un modèle de planning d'intervention ;
- un dossier de référence précis comprenant des exemples de stratégies, de nature comparable, déjà réalisées par le cabinet ;
- une description des moyens globaux (humains et techniques) dont dispose le cabinet ;

L'avis de non objection de l'AFD sera requis aux différentes étapes du processus de sélection.